

CABINET

Tél. : 2965 - Tél./ Fax. : (242) 81 50 56
E-mail : mincomcongo@yahoo.fr

Réf. N° 006 / MCCA/CAB.01.2006.-

NOTE CIRCULAIRE

(à l'attention des importateurs de volailles)

En application du Plan National d'Intervention d'Urgence contre la Grippe Aviaire, les importations de volailles et autres oiseaux, abattus ou sur pied, ainsi que leurs sous-produits, sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Concernant les commandes en cours qui, conformément à la note de service n° 114/MCCA-CAB.02 du 17 février 2004 ne peuvent concerner les pays d'Asie, seules les licences d'importation délivrées avant la date du 8 février 2006 seront prises en considération.

Dans tous les cas la commercialisation des produits en cours de commande et des stocks actuellement disponibles dans les chambres froides, se fera sous la surveillance étroite du Ministère du Commerce, de la Consommation et des Approvisionnements, en relation avec le Comité Technique Interministériel de lutte contre la grippe aviaire.

La Direction Générale du Commerce et des Approvisionnements, et la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, sont chargées de l'exécution stricte de la présente note circulaire, qui prend effet à compte de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 23 FEV 2006



La Ministre,

Adélaïde MOUNDELE-NGOLLO